

Madame la Présidente,

Dans le contexte actuel d'instabilité politique, la CGT IP reste mobilisée et déterminée à protéger les valeurs essentielles relatives à une prise en charge équitable de nos publics placés sous-main de Justice. Dans ce sens, le mouvement national initié depuis le 6 mai continue. La CGT IP était de nouveau présente dans les rues à Paris le 9 Octobre pour réaffirmer nos valeurs.

Ces valeurs sont sans cesse mises à mal dans les services quand nos directions nous demandent une adaptation et une attention déraisonnée sur des tâches annexes et chronophages. De nouveau, il a été demandé à tous les agents du département un bouleversement de leurs agendas en vue d'une réunion départementale qui sera finalement réduite à peau de chagrin à la dernière minute en une Visio d'une demi-journée au cours de laquelle il ne sera possible ni d'échanger ni d'avancer sur les thèmes les plus importants.

Dans la même veine, de nombreuses tâches indues sont encore demandées aux agents. Quand nos directions nous demandent de trouver nous même les thématiques qui seront abordées aux EGIP au cours des « tables rondes », il nous paraît important de remettre l'église au centre du village en disant clairement que ces tâches sont légitimement dévolues à nos cadres et que le prétexte de concertation des agents ne doit pas être un alibi pour alléger la charge de travail des DPIP (même s'ils sont effectivement en sous-effectif).

Serait-ce pour cette raison que les états des lieux demandés sur les situations RH du MF et du doublement des permanences MO n'ont pas été rendus aux représentants du personnel ? Raisonnablement, la CGT IP 54 relève que les constats rendus par nos cadres ne sont jamais ni chiffrés ni détaillés. Il est donc souvent impossible de construire un travail de qualité basé sur des faits objectifs.

Pourtant, des ressources savent être mobilisées pour embaucher un agent de sécurité (sans que ce recrutement ne nous paraisse présenter un caractère d'urgence) au détriment d'autres problématiques internes au SPIP 54 qui restent encore en attente de réponse. Un faux problème serait-il réglé au détriment d'un vrai ?

Ainsi, Madame la Présidente, la CGT IP 54 vous demande une nouvelle fois de re-travailler les priorités qui sont celles que vous voulez donner au département afin d'oublier les événements chaotiques qui semblent entacher cette fin d'année professionnelle.

Les règles sanitaires concernant les RPS existent déjà, aucun travail préliminaire ne nous paraît nécessaire à notre niveau sur ce sujet. Nous vous demandons à nouveau de vous en saisir afin d'améliorer les conditions de travail des agents du SPIP 54.

---

Comme nous vous l'avons déjà rappelé à plusieurs reprises, l'article 4121.1 code du travail mentionne que : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Il est donc de votre responsabilité d'offrir à vos agents des conditions de travail sereines et prendre en compte leurs difficultés notamment en termes de Risques Psycho-Sociaux.

Nancy le 15 octobre 2025, les représentant CGT IP 54.

